



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement primaire

**Etablissement scolaire du Mandement**

**Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village**

**<http://www.etablissement-scolaire-mandement.ch>**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement Dardagny – Russin – La Plaine**

**Jeudi 30 mai 2013**

Salle de direction de La Plaine

### **Présents**

Président Commune de Dardagny	M. Yves Corbat Mme Isabelle Guyot, adjointe
Commune de Russin	Mme Suzanne Serafini, adjointe
Enseignants	Mme Anna Carrel-Pharisa Mme Nicole Noverraz Mme Vivienne Wälti M. Maurice Morisod
Représentants des parents	Mme Karin Nussberger Mme Muriel Ramu Mme Rosa Tardin
Invitée	Mme Laurence Kuhn

### **Excusés**

Infirmière	Mme Sylvie Barral
GIAP	M. Frédérique Ducommun
Représentants des parents	Mme Anne Gros Mme Murielle Sermet M. Duyminh Tran

### **1. Bienvenue, accueil**

Monsieur Corbat ouvre la séance à 18h05 et souhaite la bienvenue à chacun.  
Il donne lecture de l'ordre du jour et demande aux participants si l'un d'entre eux désire ajouter un sujet dans la partie « divers ».  
Ce qui n'est pas le cas.

### **2. Suivi des dossiers en cours**

## **2.1 Projet d'établissement**

Monsieur Corbat informe les participants que le projet d'établissement du Mandement a été validé. Il peut donc être consulté par tous sur le site de l'établissement. Un exemplaire du projet est distribué à chaque participant.

## **2.2 Organisation des classes**

Monsieur Corbat présente l'organisation des classes pour l'année scolaire 2013-2014. Il précise qu'il y aura moins de degrés doubles que cette année. Les classes de 3P, 4P et 5P seront des classes à degré unique. A Russin et Dardagny subsisteront cependant encore 4 classes à double degré. Il ajoute que le taux lié au soutien pédagogique (ECSP) sera diminué cette année en ce qui concerne les écoles de Dardagny-La Plaine et Russin. Il explique que durant une année, vu le nombre de double degrés et la complexité des moyens d'enseignement, un taux d'ECSP extraordinaire avait été attribué à DLR pour l'année scolaire 2012-2013. A la rentrée 2013, la situation sera moins complexe contrairement aux écoles de Satigny qui ont dû fermer une classe et qui devront travailler avec de très importants effectifs. Il est donc juste que des forces soient transférées dans les autres écoles du Mandement. Il souligne et se félicite que l'année prochaine, tous les élèves de 5P pourront aller à l'école à Dardagny. Il ajoute que cela est un premier pas pour l'organisation très complexe qui attend les enseignants et lui-même pour la rentrée 2014.

Monsieur Corbat annonce que Mme Wälti occupera dès la rentrée de septembre le poste de maîtresse adjointe (MA) en remplacement de M. Morisod. Il se réjouit de cette nouvelle collaboration. Il annonce aussi qu'un nouvel enseignant sera engagée à l'école de Dardagny.

## **3. Projection et horaire scolaires pour 2014.**

Dès la rentrée 2013, un groupe de travail planchera sur une organisation nouvelle pour la rentrée de septembre 2014. Il devra tenir compte de l'introduction de l'anglais dans les degrés 7P et 8P ainsi que celle du mercredi matin pour les élèves du cycle moyen. M. Corbat saisit cette occasion pour rendre les communes attentives au fait que cette nouvelle organisation sous-entendra peut-être un besoin de locaux supplémentaire. Il est probable que les maîtres spécialistes (MS) des arts visuels devront, à partir de 2014, gérer des classes entières. Les locaux de La Plaine seront alors trop exigus. Il s'agira donc de trouver un autre emplacement. Concernant la gymnastique, il est possible également que quelques leçons devront être données le mercredi matin. M. Corbat remercie les représentants des communes d'en prendre note et d'y réfléchir afin de pouvoir anticiper.

### **1.3 Changement organisationnel du GIAP**

Madame Gros a envoyé un document à chaque école pour rappeler que les sorties scolaires doivent être annoncées le plus vite possible au N° de téléphone suivant : 079 909 51 54 afin que les cuisines scolaires puissent commander le nombre de repas exact.

## **2.3 Fête des écoles**

Madame Serafini rappelle que le rendez-vous est fixé à 15h30 pour les enseignants et les élèves au bout du chemin de la Croix-de-Plomb. Le cortège commencera à 16 heures. Le programme des festivités a été envoyé avec le PV de la fête des écoles. Il contient toutes les informations utiles.

#### **4. Cadre sécuritaire des écoles**

En introduction au débat et aux discussions qui tourneront autour de l'important sujet « cadre sécuritaire des écoles », Monsieur Corbat rappelle que l'un des objectifs du COET est d'échanger et de partager des préoccupations puis de trouver des solutions ensemble.

Il résume la situation qui a amené cette discussion, à savoir qu'un élève de l'école de Russin est ressorti du bâtiment sans que personne ne s'en aperçoive.

Cela a incité l'APE à formuler des propositions telles que : fermeture des portes de l'école de Russin, présence d'une personne – concierge ou enseignante – durant la demi-heure du temps d'accueil, et entrer uniquement par la porte située côté préau. Ces différentes propositions avaient pour objectif de renforcer et de garantir la sécurité des élèves.

M. Corbat rappelle également les nombreux échanges de courriers que cette situation a engendrés et regrette cette manière de procéder.

Après cette mise en situation succincte mais complète, il invite les participants à discuter de cette problématique.

Mme Serafini rappelle que les lois genevoises et leurs règlements d'application sont clairs et précise que les portes des écoles doivent rester ouvertes lorsque les bâtiments sont occupés pour des raisons de sécurité évidentes.

Elle reste cependant ouverte à toute proposition qui pourrait éviter ce genre d'événement dans le cadre du respect des règles dictées par la loi.

Une discussion animée et sereine s'ensuit et de nombreux participants prennent tour à tour la parole pour expliquer leur point de vue.

Mme Noverraz explique que la préparation à l'école doit être partagée entre les parents et les enseignants. C'est un rôle important car ce travail de collaboration, qui fait prendre conscience aux enfants des dangers et des interdits, l'amène à être plus raisonnable. La préparation à l'autonomie dans ce cadre, est également un gage de sécurité.

Mme Carrel-Pharisa rappelle que les enseignantes ne sont pas opposées au fait que les parents qui ne sentent pas encore leur enfant prêt à se rendre dans sa classe seul, l'accompagnent jusqu'à la porte.

Mme Tardin, étonnée de cette situation explique qu'elle appelle les enseignantes chaque fois que son enfant est absent et préconise que cette règle soit appliquée par tous.

Elle ajoute que cela contribue ainsi à sécuriser la situation de l'enfant.

M. Corbat explique qu'il est impossible aux enseignants d'appeler chaque parent dont l'enfant est absent. De plus, les parents ne sont pas toujours « atteignables ». Il ajoute que l'ensemble des parents des 1P et 2P sont dûment informés de ce qui est attendu de leur part en termes d'accompagnement de leur enfant à l'école, notamment en 1P.

Mme Ramu prend note du résultat des discussions et annonce que l'APE enverra une lettre à tous les parents pour expliquer que leur enfant n'est pas surveillé et donc dans une situation d'insécurité lorsqu'il monte l'escalier qui mène aux classes dans l'école de Russin.

M. Corbat explique que la situation est expliquée aux parents à la rentrée scolaire, qu'ils peuvent accompagner leur enfant le temps qu'il faut mais qu'il les encourage, dès que possible à laisser l'élève monter seul. En effet, dès la rentrée qui suit les vacances d'automne, les élèves de 1P doivent pouvoir rejoindre leur classe de manière autonome.

Chaque parent peut accompagner son enfant dans cet apprentissage jusqu'à ce qu'il soit sûr de son autonomie. Le temps et la manière peut bien entendu varier selon la situation propre à chacun.

Monsieur Corbat estime donc que cette lettre n'a pas lieu d'être et risque d'être contre-productive. Elle peut même faire surgir des problèmes là où il n'y en a pas.

Il est également ressorti de cette discussion que des incidents peuvent parfois se produire mais les cas sont rarissimes et qu'un fonctionnement tel que celui qui existe aujourd'hui dans toutes les écoles genevoises est un système sûr. Un incident, important bien sûr, ne peut pas et ne doit pas tout remettre en cause.

Cet incident doit cependant rendre chacun attentif au rôle qu'il doit tenir par rapport à son enfant. Il montre qu'un enfant a toujours une marge de manœuvre et que la préparation à ces moments, qu'il doit gérer seuls, doit être préparée.

C'est le cas dans un couloir d'école mais aussi devant la maison, sur un terrain de football ou au bord de la mer.

C'est l'apprentissage de la confiance en soi et de la sécurité. C'est donc un vrai travail de complémentarité entre l'école et la famille qui doit permettre à l'élève/enfant de se sentir en confiance et en sécurité.

Cet incident signifie aussi que nous ne sommes pas à l'abri d'une mésaventure et qu'il faut rester vigilant.

M. Corbat clôt le débat et remercie les intervenants pour la qualité des échanges. Il ajoute qu'un courrier parviendra à l'APE et fera la synthèse des dispositions à tenir. Il termine en souhaitant que dorénavant, lorsque des sujets importants qui peuvent générer des tensions, ceux-ci soient abordés et traités d'une manière plus directe. Il précise que le COET est l'endroit idéal pour résoudre les difficultés et qu'une séance extraordinaire peut être convoquée à cet effet.

## **5. Divers**

Mme Serafini demande à M. Corbat le nom des élèves des différentes écoles afin que les communes puissent établir la liste « UNIRESO » et que chaque enfant reçoive son abonnement à la rentrée scolaire.

Ces listes devront être envoyées à la commune de Russin.

Mme Guyot demande s'il est possible de placer des affiches concernant l'accueil familial de jour dans les écoles et dans le château.

M. Corbat donne son feu vert.

Après s'être assuré qu'aucune autre intervention n'était désirée, M. Corbat remercie tous les participants pour la qualité des échanges et lève la séance à 19h30.

*La Plaine, le 30 mai 2013*

*Prise de notes : MM*

Séances COET année scolaire 2013-2014 :

**10 octobre 2013**

**20 mars 2014**

**29 mai 2014**